

**Avis 58-305 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières****État d'avancement des modifications proposées au régime de gouvernance**

Le 19 décembre 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont publié pour consultation des modifications proposées au régime de gouvernance dans un document intitulé « Projet de révocation et de remplacement de l'*Instruction générale canadienne 58-201 relative à la gouvernance*, Projet d'abrogation et de remplacement de la *Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, Projet d'abrogation et de remplacement de la *Norme canadienne 52-110 sur le comité de vérification* et Projet de révocation et de remplacement de l'*Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 52-110 sur le comité de vérification* » (le « projet »).

Nous avons reçu de nombreux commentaires concernant le choix du moment de présentation du projet. La majorité des intervenants estime que le moment n'est pas bien choisi pour introduire des modifications significatives au régime de gouvernance canadien. Ils soulignent que les émetteurs se concentrent plutôt sur les questions de viabilité dans un contexte économique difficile, ainsi que sur la transition vers les normes internationales d'information financière. Nous avons également reçu beaucoup de commentaires sur diverses questions relatives au projet.

En raison des commentaires reçus, les ACVM ne prévoient pas mettre en œuvre le projet tel qu'il a été publié. Nous avons conclu qu'il n'était pas opportun pour l'instant de recommander des modifications au régime de gouvernance.

Nous en sommes à reconsidérer s'il y a lieu de recommander des modifications. Nous publierons pour consultation tout projet de modifications. Les modifications n'entreraient pas en vigueur avant la période prévue pour les circulaires de sollicitation de procurations de 2011, au plus tôt. Les ACVM donneront un préavis suffisant pour permettre aux émetteurs d'adapter leurs pratiques en matière de gouvernance au nouveau régime.

**Questions ou commentaires**

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

*Autorité des marchés financiers*

Lucie J. Roy  
Analyste à la réglementation  
Surintendance aux marchés de valeurs

Catherine Bohémier  
Analyste à la réglementation  
Surintendance aux marchés de valeurs

Tél. : 514-395-0337, poste 4464  
Courriel : lucie.roy@lautorite.qc.ca

Tél. : 514-395-0337, poste 4466  
Courriel : catherine.bohemier@lautorite.qc.ca

*British Columbia Securities Commission*

Sheryl Thomson  
Senior Legal Counsel  
Corporate Finance  
Tél. : 604-899-6778 (ligne directe)  
800-373-6393 (sans frais en C.-B. et en Alberta)  
Courriel : sthompson@bcsc.bc.ca

Jody Ann Edman  
Senior Securities Analyst  
Corporate Finance  
Tél. : 604-899-6698 (ligne directe)  
800-373-6393 (sans frais en C.-B. et en Alberta)  
Courriel : jedman@bcsc.bc.ca

*Alberta Securities Commission*

Samir Sabharwal  
Associate General Counsel  
Tél. : 403-297-7389  
Courriel : samir.sabharwal@asc.ca

Patrizia C. Valle  
Legal Counsel  
Office of the General Counsel  
Tél. : 403-355-4478  
Courriel : patrizia.valle@asc.ca

*Commission des valeurs mobilières du Manitoba*

Bob Bouchard  
Director and Chief Administration Officer  
Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba  
Tél. : 204-945-2555  
Courriel : bob.bouchard@gov.mb.ca

*Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*

Rick Whiler  
Senior Accountant  
Tél. : 416-593-8127  
Courriel : rwhiler@osc.gov.on.ca

Frédéric Duguay  
Legal Counsel  
Tél. : 416-593-3677  
Courriel : fduguay@osc.gov.on.ca

**Le 13 novembre 2009**